

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 07 décembre 2021**

Date de convocation : .30 novembre 2021

**Présents** :, Agnès de BOUCLANS, Bruno LUCBÉREILH, Marie-F. MOLINS, Annick PERRICHON, Jean-C. PRIEUR,  
Thomas STONS.

**Pouvoirs**: Victoria BRIERRE à Bruno LUCBÉREILH, Roseline BERNARD à Agnès de BOUCLANS,  
Audrey BICHARD à Annick PERRICHON, Michel TURCAN à Patrick SÉROR.

**Secrétaire de séance** : Marie- F. MOLINS.

Ouverture de séance à 18h00 par Monsieur Patrick SÉROR, maire.

**Compte rendu de la réunion du 25 octobre 2021**

Après examen du document, le conseil municipal adopte ce dernier à l'unanimité des membres présents.

**Décision modificative règlement facture AVAP Vichy Communauté**

Une ancienne facture d'un montant de 900 euros (Mme QUEUILLE, architecte) est parvenue récemment à la mairie. Cette somme n'ayant pas été budgétée, elle sera inscrite en dépenses imprévues, article 202. Son règlement permettra d'obtenir le solde de la subvention. *Vote à l'unanimité*

**Participation financière complémentaire santé**

Les obligations de financement des employeurs publics pour la protection sociale complémentaire des agents de l'Etat, titulaires et non titulaires, entreront en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, sur la base d'un montant de prise en charge qui sera fixé par décret.

Le pourcentage de prise en charge sera de

- ☛ 20% en matière de prévoyance. Date butoir : 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- ☛ 50% des frais en matière de santé. Date butoir : 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Les personnels effectuant plus de 17h50/semaine sont éligibles et peuvent opter pour ce choix. A Billy, 11 agents sont concernés. Ils seront reçus le 20 janvier 2022 par Mme Catherine François de la M.N.T.

M. le maire propose de prévoir, dès 2022, de budgéter chaque année jusqu'aux dates butoirs, 10 % pour la santé et 5 % pour la prévoyance. *Vote à l'unanimité*

### **Convention groupement de commandes en vue accord cadre travaux de voirie et aménagements urbains**

Dans la continuité de la mutualisation, il est constitué, entre les membres signataires de la convention constitutive (communes de St Germain des Fossés, Billy, Magnet et Seuillet), un groupement de commandes en vue de la passation d'un accord cadre de travaux de voirie et d'aménagements urbains.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents*

### **Base de loisirs Saint Germain - Billy**

Il est constitué, entre les membres signataires de la convention constitutive (Vichy Communauté, St Germain des Fossés et Billy), un groupement de commandes en vue de la réalisation d'un accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine pour le projet de base de loisirs-nature St Germain Billy. (Développement des loisirs et du tourisme, gestion du risque inondation, préservation de la ressource en eau, restauration écologique, valorisation urbaine et paysagère, accessibilité et mobilité). Une infime partie de la zone appartenant à Billy, la commune n'est donc absolument pas impactée par le financement.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents*

### **Convention groupement de commandes pour l'achat d'énergie (reconduction)**

Le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (S.D.E.), propose une nouvelle convention de groupement de commandes permettant les achats de tous types d'énergie, afin de bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés. La commune de Billy est très satisfaite des prestations proposées par le S.D.E. ainsi que des subventions obtenues par son intermédiaire.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents*

### **Convention d'accueil périscolaire et base de loisirs**

Cette convention entre St Germain des Fossés et Billy a pour but de prévoir les conditions pratiques et financières d'accueil le mercredi, des élèves âgés de 3 à 12 ans et scolarisés sur la commune de Billy. La participation financière de la commune est fixée à 100 euros par enfant et par an. Il sera demandé aux parents une participation de 20 euros par enfant.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents*

La commune mettra fin le 31 décembre 2021 à la convention la liant à la base de loisirs de St Rémy en Rollat qui cependant accepte de continuer d'accueillir les enfants en individuel.

Une réunion à l'attention des parents d'élèves concernés se tiendra à la salle des fêtes le mardi 14 décembre à 17h30. En raison de la participation financière de la commune pour chaque enfant, il sera rappelé aux parents de respecter le calendrier des dates prévues à l'inscription.

La base de loisirs de St Germain accueillera les enfants lors de la 1<sup>ère</sup> semaine des vacances de Noël à partir de 7h30 jusqu'à 18h30. Les inscriptions sont à effectuer directement par les parents sur le portail famille Vichy Communauté.

### **Guichet numérique**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier, toutes les communes devront être en capacité de recevoir les demandes d'autorisation en matière d'urbanisme par voie électronique. Les demandeurs pourront transmettre leurs documents (autorisation, certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, d'aménager, de démolir...) et également suivre l'avancement de leur dossier. Pour répondre à cette obligation réglementaire, la communauté d'agglomération a développé, pour le compte des communes membres, un guichet unique accessible à tous ceux concernés (particuliers, maître d'œuvre, architectes, promoteurs, géomètres, etc....). Cependant, les demandeurs pourront continuer à déposer leur demande « version papier » en mairie. Dans ce cas, le dossier sera numérisé et transmis par la commune.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents*

### **Agents recenseurs**

Les agents recenseurs de la commune, Patricia Champion et Bruno Franco commenceront la distribution des documents dans les boîtes aux lettres à la mi-janvier. Martine, notre secrétaire de mairie, ayant effectué une formation, sera la coordonnatrice. Une somme de 1530 euros brut sera allouée à la municipalité pour leur rémunération. Ils en percevront chacun la moitié. *Vote à l'unanimité*

### **Composition commission d'appel d'offres**

Mme la sous préfète de Vichy a adressé un courrier à la mairie préconisant d'annuler la délibération prise en raison de la démission des deux titulaires MM BOUDONNAT et TABARLY. Il n'est pas nécessaire de prendre une nouvelle délibération, les deux suppléantes MMES PERRICHON et MOLINS devenant titulaires d'office.

### **Questions diverses**

L'association LIBRASOL continue à venir tous les lundis matins à la mairie pour aider les personnes souhaitant s'initier, progresser en informatique ou utiliser l'ordinateur mis à disposition. Le club des anciens a également participé et un habitant de Billy bénéficie d'un prêt à domicile.

Le déclassement de la rue de la Fontaine est acté. Il sera effectif lorsque le chiffrage de la soulte souhaitée par la commune sera effectué.

La demande de subvention sollicitée auprès du F.I.C.T. a été accordée à hauteur de 13877 euros, Elle concerne la cantine, les jeux du parc Besson et les menuiseries de l'école. Le matériel de cuisine sera livré le 20 ou le 21 décembre, les jeux en janvier et la signalétique devrait être installée en février.

La subvention « villages remarquables » a été accordée. Elle s'élève à 223700 euros.

M. le maire attend les précisions concernant les fouilles archéologiques avant le démarrage du chantier.

Le bilan de la saison touristique à Billy élaboré par Vichy destinations a été adressé au conseil municipal.

Les colis de Noël pour les anciens ont été répartis par secteurs et seront distribués la semaine prochaine.

**Clôture de la séance : 19h50**